

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Procurations : 4

Votants : 27

L'an deux mil vingt cinq

Le : **17 novembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **10 novembre 2025**

OBJET : D2025-8-9T

PLUi-M : détermination des
Orientations d'Aménagement
et de Programmation OAP

Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANÇON J-P ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R

Ont donné procuration : BERTHELON S à JOUANNET J ; IMARD C à ROUHIER D ; THOS F à GUERIN S ; VRIET L à BOURGADE L

Secrétaire de séance : Murielle MOINARD BOUTENEGRE

Les élus doivent se prononcer définitivement sur les OAP qui doivent être retenues dans le cadre de l'élaboration du PLUi-M du GrandAngoulême. Une réunion de travail s'est déroulée le 12 novembre 2025 avec les services du GrandAngoulême afin de faire le point sur les différentes possibilités qui s'offrent au Conseil Municipal.

Après en avoir débattu, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de supprimer l'OAP n° 61-02 située route de Jauldes, à la sortie du bourg**
- **de définir une nouvelle OAP route de Verrière, sur une zone actuellement classée N**
- **de maintenir l'objectif de 100 % de logements sociaux sur cette nouvelle OAP**

Compte-tenu de ces éléments, la commune de Brie, dans le cadre de l'enquête publique sur le schéma d'assainissement, demandera l'intégration des sections H n° 585 à 589 (nouvelle OAP) dans le zonage d'assainissement collectif et plus généralement, la priorisation du raccordement des OAP ayant des objectifs de logements sociaux au réseau d'assainissement collectif.

Ont voté pour : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANÇON J-P ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L

S'est abstenue : FORESTIER-BRUN F

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 18 novembre 2025

Pour copie conforme :

En Mairie, le 18 novembre 2025

Le Maire,

Michel BUISSON